



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/ICNP/1/3
11 mai 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL À
COMPOSITION NON LIMITÉE POUR LE
PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX
RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE
JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES
DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Première réunion

Montréal, 5-10 juin 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire *

CALENDRIER PROVISOIRE ET RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE PILOTE DU CENTRE D'ÉCHANGE SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES ET L'ADOPTION DES MODALITÉS DE SON FONCTIONNEMENT

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Dans sa décision X/1, la Conférence des Parties a chargé le Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (Comité intergouvernemental) d'examiner, à sa première réunion, « les modalités de fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, y compris ses rapports d'activité » (annexe II, section A, para. 1).
2. Grâce à l'appui financier de la Commission européenne, une réunion d'experts sur les modalités de fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages a été tenue à Montréal du 11 au 14 avril 2011 afin de fournir des apports à la première réunion du Comité intergouvernemental.
3. La réunion s'est penchée sur des questions liées à la création du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, notamment :
 - a) Le rôle du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages dans l'application du Protocole de Nagoya;
 - b) Les possibilités de collaboration avec les systèmes existants;
 - c) Les questions à prendre en compte dans la création d'un Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages;
 - d) Les priorités de la phase pilote du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.

* UNEP/CBD/ICNP/1/1.

4. Le rapport de la réunion d'experts sur les modalités de fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages est disponible sur le site Web du Secrétariat à l'adresse :

www.cbd.int/doc/?meeting=ICNP-01 (UNEP/CBD/ICNP/1/2).

5. Les participants à la réunion d'experts sur les modalités de fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages étaient d'avis que « la phase pilote du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages devrait débuter le plus tôt possible après la première réunion du Comité intergouvernemental et se poursuivre jusqu'à ce que les modalités de fonctionnement aient été adoptées par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole » (paragraphe 79 du rapport de la réunion: UNEP/CBD/ABS/EM-CH/1/4). Ils ont aussi recommandé au Secrétariat de préparer « une estimation des ressources financières et autres ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités de la phase pilote du Centre d'échange devrait être élaborée, ainsi qu'un calendrier provisoire de leur mise en œuvre, aux fins d'examen par la première réunion du Comité intergouvernemental ».

II. ACTIVITÉS ET CALENDRIER SUGGÉRÉS

6. Le paragraphe 4 de l'article 14 du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages dispose que « les modalités de fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, y compris ses rapports d'activité, sont examinées et arrêtées par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole à sa première réunion et font l'objet d'examen ultérieurs ».

7. Ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, la réunion d'experts a suggéré que la phase pilote du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages débute le plus tôt possible après la première réunion du Comité intergouvernemental et se poursuive jusqu'à la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, qui devrait avoir lieu en octobre 2012, de pair avec la onzième réunion de la Conférence des Parties.

8. En l'occurrence, et compte tenu des conclusions de la réunion d'experts, le Comité intergouvernemental pourrait souhaiter examiner les activités et le calendrier suggérés pour la mise en œuvre de la phase pilote du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et l'adoption des modalités de son fonctionnement.

Tableau : Activités et calendrier suggérés pour la mise en œuvre de la phase pilote du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et de l'adoption des modalités de son fonctionnement.

Première réunion du CIPN - Juin 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation des modalités de fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages. • Lancement de la phase pilote du Centre d'échange.
Période intersessions	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat élabore le document des exigences de l'utilisateur pour la phase pilote du Centre d'échange, y compris les cas d'utilisation et les projets de formats communs pour la diffusion d'informations à titre prioritaire. • Le Secrétariat débute ses travaux sur le portail central. • Le Secrétariat étudie la collaboration éventuelle avec des partenaires. • Le Secrétariat élabore le projet de modalités de fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.
Deuxième réunion du CIPN - Avril 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Accord sur le projet de modalités de fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages pour transmission à la première réunion de la COP-MOP 1. • Lancement et démonstration en ligne de la version pilote du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.

Période intersessions	<ul style="list-style-type: none"> • Les Parties désignent l'autorité compétente chargée de soumettre les informations au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages. • Les Parties soumettent au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages les informations disponibles dans les formats communs, notamment des informations sur le correspondant national, les autorités nationales compétentes, les mesures législatives, administratives ou de politique générale prises, et le renforcement des capacités.
Première réunion de la CP/RP - Octobre 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des modalités de fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.

III. FONDS ET AUTRES RESSOURCES NÉCESSAIRES

9. Compte tenu de l'expérience des phases pilotes du Mécanisme d'échange de la Convention sur la diversité biologique et du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, le démarrage de la phase pilote du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages nécessitera des ressources financières et humaines supplémentaires. L'estimation présentée ci-dessous présume que l'infrastructure existante du Secrétariat pourra être utilisée pendant la phase pilote.

Dépenses	Coût annuel (\$US)
I Ressources humaines	
<i>Fonctionnaire chargé du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</i>	(Equivalent P4) 224 807
<i>Programmeur/Concepteur de base de données</i>	(Equivalent P3) 197 905
<i>Soutien administratif et documentaire</i>	(Equivalent G7) 52 042
<i>Cabinets-conseil pour la sous-traitance des développements informatiques</i>	20 000
II Equipement	
<i>Matériel informatique et logiciels</i>	20 000
Total partiel	514 754
IV. Coûts d'appui au programme (13%)	66 918
Coût total	581 672
Balance des contributions reçues	0
Fonds supplémentaires requis	581 672
